

DÉCISION DU PRÉSIDENT n°4**Attribution du marché relatif à la collecte, transport et traitement du verre****Nombre de membres**

En exercice	27
Présents	17
Pouvoirs	01

Date de la convocation : 24 juin 2024

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT

Le Président,

RAPPELLE que le Comité Syndical a autorisé le Président par délibération D2024_05 à lancer, attribuer et signer le marché relatif à la collecte, transport et traitement du verre,

RAPPELLE que la durée du marché est de 3 ans,

ANNONCE que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mai 2024,

ANNONCE que la commission d'appel d'offres a retenu la société SOCCOIM SAS VEOLIA pour un montant annuel estimatif de 100 810€ HT,

ANNONCE avoir contractualisé avec cette entreprise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le Président

Jean-Michel DEZELU

